

L'opinion des Français sur les politiques d'aides sociales aux personnes âgées ou handicapées

Les Français soutiennent massivement les transferts publics en direction des personnes les plus vulnérables. Une forte majorité d'entre elles approuve aussi le principe d'un minimum social plus élevé que le RSA pour les personnes en situation de handicap. Sept personnes sur dix sont par ailleurs favorables à une prise en charge de la perte d'autonomie par les pouvoirs publics.

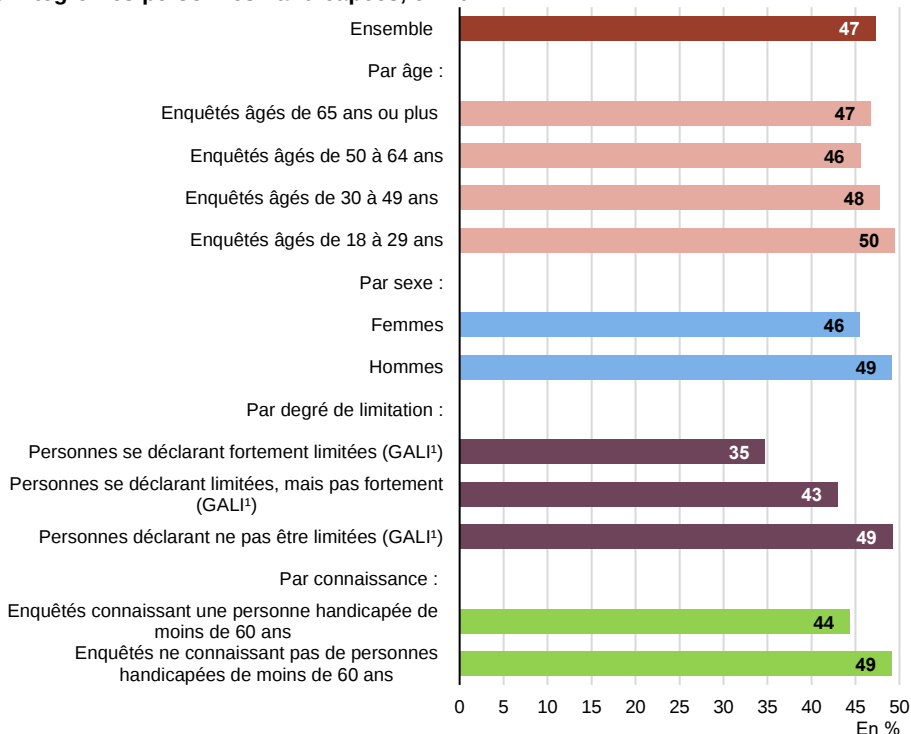
Le Baromètre d'opinion de la DREES (encadré 1) permet, entre autres, d'analyser chaque année le soutien des personnes résidant en France métropolitaine aux politiques d'aide en faveur des personnes handicapées et des personnes âgées dépendantes.

Plus de huit personnes sur dix sont favorables à une solidarité renforcée envers les personnes handicapées

En 2024, 47 % des personnes résidant en France métropolitaine estiment que la société se donne les

moyens d'intégrer les personnes handicapées (graphique 1). Cette opinion, majoritaire de 2019 à 2023, a connu une baisse de 4 points de pourcentage entre 2023 et 2024. Durant la période 2014-2018, elle était partagée par environ 45% de la population. Cette opinion est un peu plus partagée par les hommes (49 %) que par les femmes (46 %).

Graphique 1 Enquêtés en accord avec le fait que la société se donne les moyens d'intégrer les personnes handicapées, en 2024



1. Le GALI (Global Activity Limitation Indicator ou indicateur de limitation d'activité générale), permet de dénombrer les personnes se déclarant limitées (fortement ou pas) depuis au moins six mois, à cause d'un problème de santé, dans les activités que les gens font habituellement.

Lecture > En 2024, 46 % des femmes pensent que la société se donne les moyens d'intégrer les personnes handicapées.

Champ > Personnes résidant en France métropolitaine et âgées de 18 ans ou plus. Les personnes qui ne se prononcent pas sont exclues du champ du graphique. Elles représentent moins de 3 % des répondants, sauf pour les moins de 30 ans (3,7 %).

Source > DREES, Baromètre d'opinion 2024.

Par ailleurs, les plus jeunes sont légèrement plus nombreux à approuver cette assertion : 50 % des jeunes adultes de moins de 30 ans¹ sont en accord avec le fait que la société se donne les moyens d'intégrer les personnes handicapées tandis que l'opinion des personnes de 30 ans ou plus se rapproche davantage de la valeur moyenne (47 %). Parmi les personnes se déclarant limitées depuis au moins six mois dans les activités que les gens font habituellement², 41 % partagent cette opinion (35 % pour les personnes se déclarant « fortement limitées » et 43 % pour les personnes « limitées mais pas fortement »), contre 49 % parmi celles déclarant ne pas être limitées.

Les personnes résidant en France métropolitaine sont très nombreuses à se prononcer en faveur d'une intervention publique spécifique à l'égard des personnes handicapées. En 2023, 86 % jugent qu'il est normal qu'une personne handicapée ait un revenu minimum supérieur à celui d'une personne qui ne l'est pas. Seuls 14 % estiment que les minima sociaux devraient être les mêmes pour tous, que l'on soit handicapé ou non. De fait, il existe aujourd'hui une prestation de solidarité spécifique : l'allocation aux adultes handicapés (AAH)³. En 2024, son montant maximal est de 1 016 euros par mois pour une personne seule et sans ressources. Il est supérieur à la plupart des minima sociaux, comme le RSA (636 euros) et il est comparable à celui de l'allocation de solidarité aux personnes âgées (Aspa) [1 012 euros en 2024], aussi qualifiée de « minimum vieillesse ».

Les personnes résidant en France métropolitaine sont majoritairement favorables à une attribution des aides aux personnes handicapées, sans condition de ressources. En 2023, deux tiers des enquêtés estiment que les aides devraient être versées à toutes les personnes en situation de handicap, quels que soient leurs revenus⁴, tandis qu'un tiers d'entre eux préféreraient que les aides financières, pour compenser les surcoûts liés au handicap, soient réservées à ceux qui disposent de faibles revenus. L'universalité des prestations liées au handicap est de plus en plus soutenue dans la société française, quelle que soit la catégorie d'âge : dix ans plus tôt, moins de 40 % adhéraient à cette opinion.

Dans la pratique, le conditionnement aux ressources varie effectivement entre les diverses aides

existantes à destination des personnes handicapées. Alors que l'accès à l'AAH est soumis à condition de ressources – en cohérence avec sa logique de prestation de solidarité, ce n'est pas le cas de la prestation de compensation du handicap (PCH), même si son montant peut varier en fonction des ressources.

Depuis 2021, les enquêtés sont interrogés sur leur opinion quant à la « déconjugalisation » de l'AAH⁵ qui consiste, pour les personnes en couple, à ne plus prendre en compte les revenus du conjoint dans le calcul des droits à l'allocation. Si un tiers d'entre eux considère que, pour une personne handicapée vivant en couple, le montant de l'allocation doit être modulé en fonction de l'ensemble des revenus du ménage, les deux tiers estiment qu'il doit tenir compte uniquement de ses ressources propres. Cette opinion est un peu plus partagée par les femmes que par les hommes (68 % contre 65 %). Les bénéficiaires d'une prestation liée au handicap, à l'invalidité ou à la dépendance (AAH, APA, PCH...), sont plus nombreux que les non-bénéficiaires à soutenir la « déconjugalisation » de l'allocation (77 % contre 67 %).

Sept personnes sur dix pensent que l'État et les pouvoirs publics doivent financer la perte d'autonomie

En 2024, 70 % des personnes résidant en France métropolitaine estiment que la prise en charge des coûts de la perte d'autonomie doit relever principalement de l'État et des pouvoirs publics, 17 % qu'elle devrait être du ressort des enfants ou des familles et 13 % des personnes âgées dépendantes elles-mêmes par le biais de leur épargne ou d'une assurance privée. La part des personnes interrogées qui considèrent que la prise en charge financière devrait revenir aux enfants et à la famille a surtout baissé entre 2018 et 2021 (- 8 points de pourcentage). Parallèlement, la part de celles favorables à une prise en charge par l'État et les pouvoirs publics a augmenté, notamment entre 2020 et 2021 (+6 points). Depuis 2021, ces deux proportions sont restées stables. (graphique 2). Cette stabilisation concerne toutes les catégories d'âge, hormis celle des 18-25 ans, chez qui la proportion de ceux qui se prononcent en faveur d'une prise en charge étatique baisse fortement entre 2021 et 2023 puis augmente et

¹ Parmi les moins de 30 ans, 3,9 % ne se prononcent pas sur cette question. Ces personnes n'ont pas été prises en compte dans l'analyse.

² Dans les enquêtes en population générale, la population en situation de handicap est habituellement définie comme les personnes se déclarant fortement limitées en raison d'un problème de santé, depuis au moins six mois, dans les activités que les gens font habituellement. En 2024, dans le Baromètre d'opinion, 17 % des enquêtés se déclarent limités, mais pas fortement, et 6 % fortement limités.

³ L'allocation supplémentaire d'invalidité (ASI) peut aussi être accordée aux personnes handicapées à faibles ressources, lorsque celles-ci sont titulaires d'une pension d'invalidité, mais elle est beaucoup moins répandue.

⁴ Il n'est pas précisé dans la question à partir de quel seuil cette aide pourrait être réduite.

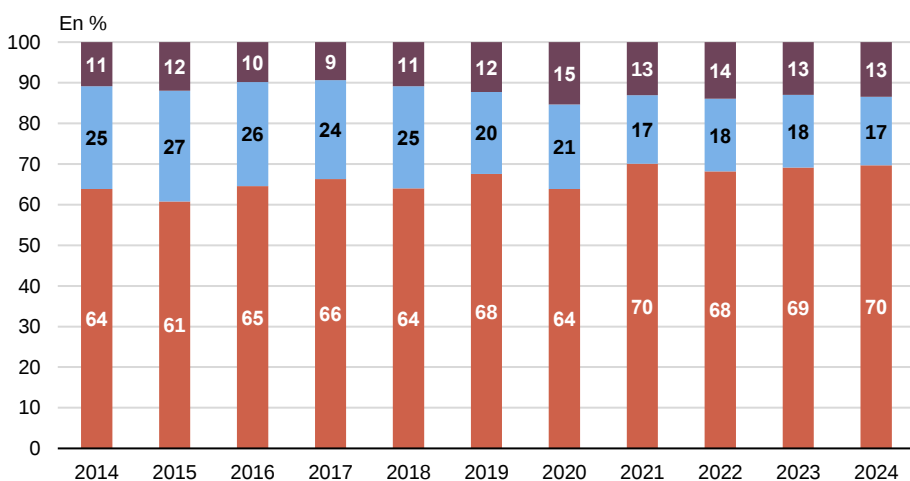
⁵ Depuis le 1^{er} octobre 2023, les revenus du conjoint ne sont plus pris en compte dans le calcul de la base ressources de l'allocation aux adultes handicapés (AAH).

s'élève en 2024 à 68 %. Cette opinion est partagée autant par les femmes que par les hommes et légèrement moins par les jeunes de moins de 35 ans (68 %) que par les personnes plus âgées (71 %). Quant aux personnes les plus aisées résidant en France métropolitaine, elles sont moins nombreuses à soutenir cette opinion. Elles sont six sur dix à le penser parmi les 20 % ayant le niveau de vie le plus élevé, contre plus de sept sur dix dans le reste de la population. Par ailleurs, les plus aisés

estiment deux fois plus souvent que les personnes âgées devraient assumer leur prise en charge elles-mêmes (22 %, contre 12 % pour le reste de la population). Les personnes interrogées déclarant apporter une aide régulière et bénévole à une personne âgée dépendante sont un peu plus favorables à une prise en charge par l'État et les pouvoirs publics que celles n'en apportant pas (73 % contre 69 %).

Graphique 2 Opinion des enquêtés quant aux acteurs devant prendre en charge financièrement les personnes âgées dépendantes depuis 2014

- Les personnes âgées dépendantes elles-mêmes, en épargnant ou souscrivant une assurance privée
- Les enfants ou les familles des personnes âgées dépendantes
- L'État et les pouvoirs publics



Lecture > En 2024, 70 % des personnes interrogées pensent que ce sont principalement l'État et les pouvoirs publics qui doivent prendre en charge financièrement les personnes âgées dépendantes.

Champ > Personnes résidant en France métropolitaine et âgées de 18 ans ou plus. Les personnes qui ne se prononcent pas sont exclues du champ du graphique.

Source > DREES, Baromètre d'opinion 2014-2024.

En 2023, 26 % des personnes résidant en France métropolitaine se prononcent en faveur de la création, pour tous, d'une cotisation obligatoire spécifique au financement de la perte d'autonomie et 20 % en faveur d'une cotisation obligatoire mais à partir d'un certain âge. La part des personnes interrogées favorables à une cotisation obligatoire pour tous a baissé progressivement depuis 2011 (- 10 points de pourcentage). À l'inverse, 54 % des personnes interrogées préféreraient que la prise en charge du risque de perte d'autonomie pèse uniquement sur ceux qui veulent bénéficier d'une aide pour y faire face. Les répondants qui se déclarent aidants d'une personne âgée sont un peu plus souvent en faveur d'une cotisation spécifique obligatoire que ceux n'apportant pas d'aide régulière (49 % contre 45 %). Cette opinion ne varie pas significativement en fonction de l'âge, à ceci près que les moins de 25 ans optent moins souvent que

leurs aînés pour une cotisation obligatoire pour tous acquittée quel que soit l'âge (21 % contre 26 %). Cette faible variabilité des résultats va plutôt à l'encontre de l'idée selon laquelle chaque classe d'âge verrait avant tout la situation à travers le prisme de ses propres intérêts financiers de court terme. En 2023, 53 % des personnes interrogées préféreraient que l'aide financière apportée aux personnes âgées dépendantes soit réservée à celles disposant de faibles revenus et 47 % que cette aide soit au contraire universelle, c'est-à-dire sans condition de ressources. Bien qu'elle soit en forte hausse depuis 2013 (+22 points de pourcentage), la proportion de personnes résidant en France métropolitaine en faveur d'une aide universelle pour les personnes âgées dépendantes reste cependant bien inférieure à la part de celles en faveur d'une aide universelle aux personnes handicapées, soit deux tiers des enquêtés. Par

ailleurs, cette hausse s'accroît avec l'âge : elle est de 18 points de pourcentage parmi les moins de 25 ans, de 21 points parmi les 25-49 ans et de 25 points parmi les 50 ans ou plus. Dans la pratique, la prise en charge publique de la perte d'autonomie en France passe principalement par le versement d'une prestation en nature aux personnes de 60 ans ou plus, l'allocation personnalisée d'autonomie (APA).

Cette aide n'est pas soumise à condition de ressources mais une participation est demandée aux ménages disposant de ressources supérieures au montant de l'Aspa : ce « ticket modérateur » croît avec les revenus et peut atteindre jusqu'à 90 % de l'aide. ■

Encadré 1 Le baromètre d'opinion de la DREES

Le Baromètre d'opinion de la DREES suit chaque année, depuis 2000, l'évolution de l'opinion des personnes résidant en France métropolitaine sur leur santé, sur la protection sociale dans l'ensemble de ses dimensions (assurance maladie, retraite, famille, handicap, dépendance, solidarité, lutte contre la pauvreté et l'exclusion) ainsi que sur les inégalités et la cohésion sociale (depuis 2014). Le caractère annuel et l'ancienneté de ce Baromètre en font un outil de suivi conjoncturel de référence pour appréhender le contexte social et l'évolution des opinions sur les politiques dont les ministères sociaux ont la charge.

Cette enquête est réalisée annuellement par l'institut BVA (depuis 2004) auprès d'un échantillon de 4 000 personnes, hormis de 2014 à 2019, période durant laquelle 3 000 personnes ont été interrogées. Elle se déroule en face à face auprès d'un échantillon représentatif de la population âgée de 18 ans ou plus résidant en France métropolitaine, construit selon la méthode des quotas, par sexe, âge, profession de la personne de référence, après stratification par région et catégorie d'agglomération. Pour cette 24^e vague, l'enquête s'est déroulée du 14 octobre au 20 décembre 2024.

Les réponses à une enquête d'opinion sont particulièrement sensibles à la formulation des questions ou à leur place dans le questionnaire. Ces enquêtes permettent des comparaisons entre sous-catégories (selon le revenu, l'âge, etc.) ou dans la durée. Les plus petites variations (de l'ordre de 1 ou 2 points de pourcentage) ne sont statistiquement pas significatives.

Précautions d'interprétation des enquêtes d'opinion

Les réponses à une enquête d'opinion sont particulièrement sensibles à la formulation des questions ou à la position de celles-ci dans le questionnaire. Ce type d'enquêtes permettent cependant des comparaisons entre catégories sociales ou dans le temps. Elles peuvent notamment capter l'évolution de la distribution des réponses, au fil des années, lorsque la formulation des questions et l'organisation du questionnaire restent les mêmes. De telles variations informent sur l'évolution des opinions dans le temps, en fonction de la conjoncture, des actions politiques mises en œuvre et du débat médiatique. Toutefois, de très petites variations peuvent ne refléter que des imperfections de mesure.

Les pourcentages d'opinion présentés sont calculés en excluant les réponses « ne se prononcent pas ». Lorsque celles-ci dépassent 3 % des réponses, une annotation est ajoutée.

Pour en savoir plus

> Le questionnaire du Baromètre d'opinion de la DREES et ses résultats depuis 2000 sont disponibles en datavisualisation sur : <http://dataviz.drees.solidarites-sante.gouv.fr/Barometre-DREES>

> **Antunez, K.** (2020, mai). Les Français souhaitent une prise en charge par l'État de la perte d'autonomie des personnes âgées. DREES, *Études et Résultats*, 1148.

> **Blavet, T.** (2023, février). 9,3 millions de personnes déclarent apporter une aide régulière à un proche en situation de handicap ou de perte d'autonomie en 2021. DREES, *Études et Résultats*, 1255.

> **Perron-Bailly, É.** (2017, janvier). Handicap, dépendance et pauvreté : les Français solidaires des plus vulnérables. DREES, *Études et Résultats*, 990.